



**MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 1 février 2021 à 13h30.

Sont présents:

- Siège #1 - Justin Allard
- Siège #2 - Alexandre Talbot
- Siège #3 - Sylvain Plante
- Siège #4 - Marjorie Gagnon
- Siège #5 - Christiane Ouellette
- Siège #6 - Martial Vincent

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2021-02-009**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Christiane Ouellette et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 - Séance ordinaire du 11 janvier 2021**

**4 - CORRESPONDANCE**

**5 - FINANCES**

**5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 janvier 2021**

**6 - LÉGISLATION**

**6.1 - Journée de la persévérance scolaire (JPS) 2021**

**6.2 - Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes- Transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska.**

**6.3 - Internet-coût mensuel M Daunais et Mme Courteau**

**6.4 - Programme de subvention pour l'achat de couches lavables.**

**6.5 - SPAD - Renouvellement - offre de service**

**6.6 - Archive - À conserver ou à détruire**

**6.7 - Agri-Ressources Arthabaska-Érable-demande de partenariat**

**6.8 - Prix Jeunesse 2020 de la MRC d'Arthabaska**

**6.9 - Réseau internet camping Lac des Cypres - coût mensuel**

**6.10 - Internet - installation d'une tour 9e rang**

**7 - VOIRIE**

**7.1 - Demande de soumissions - Fauchage avec bras télescopique**

7.2 - Demande de soumission - asphaltage à divers endroits

## 8 - RAPPORT DES COMITÉS

8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

8.2 - Rapport des comités municipaux

## 9 - VARIA

9.1 - Séance ordinaire du 1er mars 2021 - Changement d'heure

## 10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

## 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

## 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2021-02-010

### 3.1 - Séance ordinaire du 11 janvier 2021

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Marjorie Gagnon, appuyé par Martial Vincent et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2021 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

## 4 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

## 5 - FINANCES

2021-02-011

### 5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 janvier 2021

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 1er février 2021;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Justin Allard et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

## CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 2 du mois de février 2021

{SIGNATURE}

---

Suzie Constant  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

## 6 - LÉGISLATION

2021-02-012

### 6.1 - Journée de la persévérance scolaire (JPS) 2021

CONSIDÉRANT QUE le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures sociosanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété, accentuent l'isolement et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et certainement à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et d'adultes obtiennent un premier diplôme ou qualification.

IL EST PROPOSÉ : de déclarer que la municipalité de SAINTE-SÉRAPHINE appuie les

Journées de la persévérance scolaire 2021 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 15 au 19 février 2021, nous nous engageons aussi

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- à participer au mouvement d'encouragement régional TOPE LÀ !

**2021 -02-013 6.2 - Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes- Transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska.**

ATTENDU la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2021;

ATTENDU QUE la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution en autorisant la vente par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

ATTENDU QUE des propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir :

Nom du propriétaire	Adresse	# lot et cadastre	Taxes municipales	Tax
Champagne Éric	100, 13e Rang, Ste-Séraphine, JOA 1E0	5 480 757	422.07\$	29.€
Galland Pascal	187, des Cyprès, Ste-Séraphine, JOA 1E0	5 480 210	520.71\$	34.€

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Martial Vincent, appuyée par madame Christiane Ouellette, il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Séraphine autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés ci-dessus mentionnées et que les dossiers soient transmis à la MRC d'Arthabaska;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Séraphine désigne madame Suzie Constant à agir comme représentante de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 10 juin 2021.

**2021-02-014      6.3 - Internet-coût mensuel M Daunais et Mme Courteau**

ATTENDU QUE la tour internet doit être alimentée à l'électricité;  
ATTENDU QUE monsieur Daunais et madame Courteau ont accepté le branchement de la tour à leur entrée électrique;  
Il est proposé par: Sylvain Plante  
Et appuyé par: Marjorie Gagnon  
QUE la municipalité lui offre un rabais de 10\$ par mois pour compenser le branchement de la tour.

ADOPTÉE

**2021-02-015      6.4 - Programme de subvention pour l'achat de couches lavables.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine poursuit le programme de subvention pour l'achat de couches lavables ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont la volonté d'améliorer leurs objectifs en matière environnementale;

CONSIDÉRANT la politique familiale municipale dont l'un des objectifs est de promouvoir la qualité de vie des familles par un environnement sain;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est une action que la Municipalité de Sainte-Séraphine entend réaliser dans sa démarche d'accréditation Municipalité amie des enfants;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 4(4) et 90 de la Loi sur les compétences municipales, la Municipalité peut accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière d'environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Justin Allard, appuyé par Monsieur Sylvain Plante et résolu que la Municipalité de Sainte-Séraphine :

- Autorise de poursuivre le programme de subvention pour l'achat de couches lavables;
- Autorise aux citoyens de Sainte-Séraphine, un remboursement équivalent à 100 \$ par enfant de moins de douze mois sur présentation d'une facture d'un minimum de vingt couches lavables;
- Précise que les pièces justificatives suivantes devront être déposées à même la demande pour que la subvention soit émise :
  - Preuve de naissance de l'enfant
  - Preuve de résidence d'un parent
- Précise que l'achat et la demande de remboursement devront être réalisés dans la période visée par le programme soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre;
- Mandate Madame Suzie Constant, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour assurer la gestion du programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2021-02-016      6.5 - SPAD - Renouvellement - offre de service**

Il est proposé par Alexandre Talbot,  
Appuyé par Martial Vincent,

Que la municipalité renouvelle l'offre de service avec la Société protectrice des animaux de Drummondville (SPAD). Au tarif de 2.64\$ par citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2021-02-017 6.6 - Archive - À conserver ou à détruire**

Il est proposé par Alexandre Talbot,  
Appuyé par Christiane Ouellette,

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le document déposé par l'archiviste démontrant les points à conserver et à détruire.

ADOPTÉE

**2021-02-018 6.7 - Agri-Ressources Arthabaska-Érable-demande de partenariat**

Considérant qu'il est important de contrer la détresse psychologique en milieu agricole;

Il est proposé par Martial Vincent  
Appuyé par Marjorie Gagnon

et résolu de contribuer à l'organisme Agri-ressources Arthabaska-Érable pour un montant de 500,00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2021-02-019 6.8 - Prix Jeunesse 2020 de la MRC d'Arthabaska**

Membre de son Comité 12-18, Benjamin n'hésite pas à apporter son aide pour sa municipalité.

Musicien et sportif, son énergie positive contamine en bien ses amis(es). Toujours présent aux rencontres de son comité, il propose beaucoup d'idées pour faire bouger les adolescents(es) de sa municipalité.

Agissant comme un des leaders de son comité jeunesse, il s'est occupé, entre autres, de l'animation au souper spaghetti du Comité 12-18 et de la sortie au « tagball » avec les autres comités 12-18. Il s'est impliqué dans la course Pierre Lavoie et aussi lors du Festival des Hommes Forts.

En plus de ses différentes implications, Benjamin a fait partie du Conseil jeunesse de la MRC en tant que représentant de Sainte-Séraphine. Nous sommes convaincus que Benjamin représente une très belle relève pour sa municipalité.

Nous espérons bien sincèrement qu'il continuera sur cette riche voie de l'implication citoyenne.

**2021-02-020 6.9 - Réseau internet camping Lac des Cypres - coût mensuel**

Considérant que la municipalité offre le service du réseau internet sur le territoire;

Considérant que le coût mensuel est de 20,00\$ par mois pour un 30mgb;

Considérant que le propriétaire du Lac des Cypres, Johnny Maguire, demande un branchement internet pour un 200mgb;

Considérant que le propriétaire fournira le service au résident du camping;

Il est proposé par Sylvain Plante,  
Appuyé par Martial Vincent,

Et il est résolu de facturer à Johnny Maguire, propriétaire du camping Lac des Cyprès, un montant de 140,00\$ par mois pour un 200mgb.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2021-02-021 6.10 - Internet - installation d'une tour 9e rang**

Considérant que la municipalité de Sainte-Séraphine offre le service d'internet sur le territoire;

Considérant que le service internet ne se rend pas au 9e rang;

Il est proposé par Marjorie Gagnon,  
Appuyé par Christiane Ouellette,

Que le conseil municipal demande à Wi-Fi XP une soumission pour l'installation d'une tour au 9e rang.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7 - VOIRIE**

**2021-02-022 7.1 - Demande de soumissions - Fauchage avec bras télescopique**

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Justin Allard et résolu à l'unanimité que la municipalité demande des soumissions par invitation concernant le fauchage avec bras télescopique des abords de routes.

ADOPTÉ

**2021-02-023 7.2 - Demande de soumission - asphaltage à divers endroits**

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Martial Vincent et résolu à l'unanimité que la municipalité demande des soumissions concernant l'asphaltage à divers endroits sur le territoire.

ADOPTÉ

**8 - RAPPORT DES COMITÉS**

**8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska**

Monsieur David Vincent, maire, informe que lors de la séance des maires il n'y a rien à signaler.

**8.2 - Rapport des comités municipaux**

**Comité de l'environnement**

Rien à signaler

**Comité des ressources humaines**

Rien à signaler

**Comité de la voirie et immeubles**

Rien à signaler

**Comité des loisirs**

Rien à signaler

**Comité de la famille**

Rien à signaler

**Comité de la culture, bibliothèque et Écho**

Rien à signaler

**9 - VARIA**

**2021-02-024**

**9.1 - Séance ordinaire du 1er mars 2021 - Changement d'heure**

Considérant que les séances ordinaires du conseil doivent se tenir à huis clos;

Considérant qu'il y a un couvre-feu à 20h00;

Il est proposé par: Sylvain Plante  
Et appuyé par: Justin Allard

QUE la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars soit devancée à 13h30.

ADOPTÉE

**10 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

La période de questions n'a pas eu lieu.

**2021-02-025**

**11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 13 h 07, il est proposé par Martial Vincent et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

David Vincent  
Maire

---

Suzie Constant  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière